

Au cours de ce même automne, le Nouveau parti démocratique a fait distribuer dans tout le Canada une formule en anglais: *Funds for Fair Drug Prices*. C'est une formule qui incite à tuer le projet de loi C-22 et qui va justement à l'encontre des 10 000 emplois qui ont été proposés par le journal *Le Devoir*. C'était écrit exclusivement en anglais et on en profitait pour faire de la publicité et recueillir de l'argent. Je m'excuse, c'est en anglais, monsieur le Président. C'est la formule des socialistes:

[Traduction]

«Chaque cadeau de 100 \$ nous permettra d'envoyer 400 autres lettres comme celle-ci».

[Français]

Cela veut dire des lettres qui sont destinées à tuer le projet de loi C-22. Le Nouveau parti démocratique se sert de l'argent des contribuables pour faire de la publicité contre le projet de loi C-22, contre 10 000 emplois au Québec.

On vous remercie les socialistes pour la province de Québec, pour toute la francophonie au Canada. Merci beaucoup, vous avez été d'une intervention significative pour le projet de loi C-22. On va s'en rappeler.

* * *

[Traduction]

LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—LA COMPARUTION D'UN ANCIEN
PREMIER MINISTRE DEVANT LE COMITÉ

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, hier, le citoyen Trudeau a comparu devant le comité mixte spécial sur l'accord constitutionnel de 1987. Il a été formidable.

Il a parlé de cultiver un esprit national et un certain patriotisme. Il a dit que le projet l'accord sapait l'esprit national parce qu'il accorde plus de pouvoirs aux provinces et qu'il ne donne rien en retour au gouvernement fédéral. Il a dit cela parce que grâce à l'accord, les provinces auront des pouvoirs plus étendus. «C'est plus qu'un triomphe du patriotisme provincial sur le patriotisme national» a-t-il dit. «Cet accord s'attaque aux fondements du nationalisme canadien. L'accord affaiblit les éléments constitutifs d'un État moderne.»

«Pour essayer d'avoir un seul pays, une seule nation, un seul peuple» a dit M. Trudeau, «il faut une loyauté plus grande que la somme des loyautés à l'égard des provinces.» L'accord sape cette loyauté supérieure.

Les Canadiens apprécient ce que M. Trudeau a dit. L'accord n'est pas bon pour le Canada.

Article 21 du Règlement

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—
L'ÉDITORIAL DU *GLOBE AND MAIL*

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, cela me désole que de nombreux Canadiens aient des vues obscurantistes sur la question d'une nouvelle entente commerciale entre le Canada et les États-Unis. Ils devraient lire l'éditorial du *Globe and Mail* du 27 août. J'en cite un extrait:

Le choix de positions sur le libre-échange se ramène au jugement critique et à l'opposition non critique... les adversaires du libre-échange se cantonnent encore plus farouchement dans des attitudes rigides et négatives.

Où est l'intérêt national dans les campagnes de la gauche politique qui jugent d'avance l'accord commercial avec les États-Unis? Comment les travailleurs sont-ils protégés par de prétendus dirigeants qui rejettent sans examen l'ensemble des études qui laissent prévoir des avantages appréciables pour les travailleurs?

Il se peut que nous n'arrivions pas à une entente. Mais pourquoi mes collègues de gauche refusent-ils obstinément de faire confiance aux Canadiens?

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LE PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU SUR LES
CHÈQUES DES RETRAITÉS AU MANITOBA

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai eu connaissance que le Canadien National avait envoyé une lettre à ses retraités du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Par cette lettre, le CN annonce qu'il va prélever l'impôt sur le revenu sur leurs chèques de retraite, avec rétroactivité au 1^{er} janvier 1987.

Ce qui m'inquiète, c'est que dans cette lettre, on parle d'augmentation d'impôt au Manitoba. Ces augmentations d'impôt n'ont pris effet qu'au 1^{er} juillet 1987, et non au 1^{er} janvier 1987. Le CN n'a aucune raison de remonter jusqu'au 1^{er} janvier et de dire à ses retraités qu'il va prélever plus qu'il ne faut au cours des six mois qui viennent pour compenser la période de janvier à juillet, puisque l'augmentation d'impôt n'était pas en vigueur entre janvier et juillet.

Dieu sait quelles erreurs on a pu commettre dans le cas des autres provinces, mais ce que nous savons c'est qu'au Manitoba le CN a tort dans ses prélèvements d'impôt sur le revenu sur les chèques de retraite.

Je sais que les retraités ont protesté, et j'espère que mon intervention d'aujourd'hui va amener très bientôt le CN à corriger cette situation qui n'aurait même pas dû se produire.